

ABONNEMENTS

Canada (UN AN)... \$2.00
 Etats-Unis (UN AN)... \$2.25
 Prix spécial pour les
 étudiants, les instituteurs,
 les institutrices et les maît-
 res de l'A. C. J. :
 Canada (UN AN)... \$1.00
 Etats-Unis (UN AN)... \$1.25
 Remettre (Union postale)
 UN AN... 13.50

LA VÉRITÉ

REVUE HEBDOMADAIRE

Fondée par J.-P. Tardivel, le 14 juillet 1881

"VERITAS LIBERABIT VOS — LA VERITE VOUS RENDRA LIBRES"

PAUL TARDIVEL, Directeur-Gérant

AVIS

TOUTE DEMANDE DE CHAN-
 GEMENT D'ADRESSE DOIT
 ETRE ACCOMPAGNEE DE
 L'ANCIENNE ADRESSE

Bureaux :

Onemin Sainte-Foy
 près Québec.

TELEPHONE : 1750

SOMMAIRE

Pas de faux-fuyants Patriote
 Sujet de méditation, aux arrivistes. J.R.
 Au soir de la vie. Abbé G. Dugas
 Benoit XV et nos questions Mgr Paquet
 L'alcool usine de criminels — Laiterie des
 blancs — Questions à poser.
 Lettre des tranchées, en France
 L'Evangile
 Droits des parents en matière d'éducation
 Les semeurs de bon grain... P. L'Ermite
 Lettre de l'évêque de Verdun.
 Le cinéma accusé
 Québec est en tête
 La protestation du cardinal Mercier
 La langue que nous parlons
 Le récent consistoire . . .
 Choses canadiennes. . . E. Massicotte
 Journée d'action catholique
 Réflexions sur la guerre

Pas de faux-fuyants

Que nos politiciens ne cherchent donc pas à ménager la chèvre et le chou au sujet de la prohibition

Le peuple n'entend pas voir triompher odieusement sans rien dire les intérêts des cinq à six hommes qui représentent la puissance alcoolique en ce pays.

L'abolition des buvettes et leur rétablissement sous un faux nom réjouit les buvetiers et les autres exploités de l'alcool, mais cette finasserie ne satisfait pas les amis de la tempérance, les partisans de la prohibition, et elle crie vengeance

Le peuple réclame une loi de prohibition.

Le gouvernement a donc à choisir entre la demande du peuple et celle des vendeurs de boisson

En abolissant les buvettes et en établissant les cafés, etc, il fait l'affaire des adversaires de la prohibition

Si le gouvernement ne veut pas de prohibition, et s'il préfère flatter ceux qui versent de l'or dans sa caisse et de la boisson dans le verre de l'ouvrier, qu'il le déclare donc courageusement, ouvertement.

Le peuple demande du pain et on lui offre à boire du poison.

Qu'on règle donc la question de l'alcool une fois pour toutes en établissant la prohibition

Autrement la question restera pendante.

A la guerre à la buvette succèdera la guerre aux cafés et le gouvernement aura toujours les doigts entre le marteau et l'enclume.

Il nous faut la prohibition; si ce n'est pas aujourd'hui, ce sera demain

Tôt ou tard, le gouvernement sera forcé de jeter par dessus bord son lest alcoolique.

Patriote.

LE DIMANCHE

Grant, ancien président des Etats-Unis disait :

"Le dimanche est le jour où Dieu arrose la plante du travail pour lui faire porter fruits."

AU SOIR DE LA VIE

Voix d'un octogénaire

J'ai quatre-vingt-trois ans : ma carrière s'achève.
 J'ai dépassé le soir et je touche à la nuit.
 Ce temps déjà lointain, ne semble plus qu'un rêve :
 Qui s'efface au réveil et comme une ombre fuit.
 Mais le soleil nouveau, qui bientôt va paraître,
 C'est l'astre sans déclin, qu'on ne peut concevoir ;
 Lumière qu'ici-bas, la foi nous fait connaître ;
 En attendant le jour, J'essaye d'aller vous voir.

J'ai voulu vous servir ; vous le savez vous-même,
 A vingt ans, O Jésus ! j'ai tout quitté pour vous.
 Et de mon pauvre cœur, l'ambition suprême,
 Fut le vous faire aimer et connaître de tous.
 Si dans ce long passé je compte bien des vides,
 Vous comblez Seigneur, ces oublis du devoir.
 Moi je vous reste uni, par des liens solides ;
 En attendant le jour, J'essaye d'aller vous voir.

Mais, je voudrais encor, de mes heures mortelles,
 Vous offrir les instants, jusqu'au dernier repos,
 Avant d'aller cueillir les palmes immortelles.
 Mes labeurs finiront, quand mes yeux seront clos.
 Donnez-moi d'engranger une moisson immense ;
 De voir mes blés mûrir au soleil d'un beau soir ;
 De m'endormir au chant du concert qui commence,
 Lorsque l'heure a sonné, J'essaye d'aller vous voir.

L'abbé G. DUGAS.

Sujet de méditation

Pour nos arrivistes

Si tous nos ambitieux de places honorifiques et nos désireux d'arriver à la tête des affaires d'Etat, pour commander aux autres, savaient quel jugement terrible les attend après la mort, ils verraient qu'ils ne sont pas là seulement pour faire leurs petites affaires et se faire encenser par leurs semblables. L'Esprit Saint au livre de la Sagesse les avertit en termes foudroyants du sort redoutable qui les attend, s'ils ont négligé de marcher dans les droits sentiers de la justice, et s'ils ont oublié qu'avant de courir après la gloire humaine ils avaient à défendre la gloire de Dieu.

"Vous qui gouvernez les autres, dit le Seigneur, considérez que vous avez reçu le pouvoir de Dieu; qu'Il considérera vos oeuvres, et qu'Il sondera le fond de vos pensées. *Opera vestra et cogitationes scrutabitur.* — Livre de la S.Ch.IV. —

"Si étant des ministres vous n'avez pas jugé équitablement, si vous n'avez point gardé la loi de la justice et si vous n'avez point marché selon la volonté de Dieu, Il se fera voir à vous d'une manière effroyable et dans peu de temps. *Horrendè et cito apparebit vobis.*

Ceux qui commandent aux autres seront jugés avec une extrême rigueur: *Judicium durissimum his qui praesunt fiet.*

"On fera miséricorde aux petits, mais les chefs, les puissants seront puissamment tourmentés: *Potentès autem potenter tormenta patientur.*

Tout le chapitre n'est qu'une suite de menaces contre ceux qui commandent, et qui n'observent pas la justice. Ces menaces s'adressent à tous les différents degrés de la hiérarchie sociale. Depuis l'empereur jusqu'au premier ministre d'un gouvernement démocratique. Roi à couronne d'or ou ministre à petit chapeau, tous

passeront sous le regard terrible du juge suprême qui ne fait exception de personne.

Les crimes que les chefs de gouvernement tolèrent par intérêt temporel auront leur chatiment comme ceux des grands princes, empereurs ou rois, peu importe la grandeur du territoire à administrer.

Cette petite méditation pourrait jeter de l'eau froide sur l'ambition démesurée de tant de coureurs de places et de charges publiques de grande responsabilité et pour les quelles ils ne sont pas qualifiés et auxquelles ils ne sont pas appelés.

Jules Romain

Cette campagne de recrutement

Des politiciens des deux partis sont en campagne de recrutement dans notre province.

Borden, Laurier, Gouin et acolytes ont adressé la parole à Québec cette semaine

Il semble surtout que ces orateurs ont obtenu un beau succès de curiosité.

A Montréal ces jours derniers, seul M. Borden a pu se faire entendre; ses assistants ont dû abandonner la partie devant le feu roulant des interrupteurs

Un certain nombre des nôtres ont perdu patience à la suite des incessantes provocations qui ne cessent de venir des provinces anglaises.

Le gouvernement aurait dû d'abord prendre des moyens pour mettre fin à ces attaques et rendre justice aux nôtres avant de commencer sa campagne de recrutement.

C'est élémentaire

Actuellement, le terrain est très mal préparé, et conséquence: on pourrait bien prêcher dans le désert.

Le malheur, c'est qu'on nous accusera de déloyauté.

Il n'y a qu'un moyen de se faire entendre des Canadiens français: qu'on leur rende d'abord justice

Canadien.

BENOIT XV

Et nos questions de langues

Par Mgr L.-A. Paquet

Nous sommes encore sous le coup de l'émotion profonde créée par la parole du Pape. La lettre *Commissio divinitus* de Sa Sainteté Benoit XV, succédant après dix-neuf ans à l'encyclique *Affari vos* de Léon XIII, marque tout à la fois l'importance grandissante de notre pays et l'intérêt très vif que porte le Pontife romain à la branche canadienne de l'Eglise universelle.

Ce grave document a-t-il reçu partout l'accueil respectueux qu'il méritait? Ne l'a-t-on pas lu en certains milieux avec des sentiments de défiance? N'en a-t-on pas restreint le sens naturel et la portée véritable? N'a-t-on pas même tenté, par une audace digne de tous les mépris, de rabaisser la haute pensée qui l'a dicté jusqu'aux calculs égoïstes de la politique et aux vulgaires intérêts des partis?

Des personnes judicieuses ont bien voulu nous dire qu'un commentaire théologique sobre et loyal de cette lettre pourrait faire du bien. Nous ne nous flattons pas de répondre, par ce modeste article, à leur attente. Nous n'aurons pas surtout l'intolérable présomption de nous ériger en juge de la parole papale. Benoit XV désire que l'on travaille "à apaiser les esprits". C'est dans ce dessein que nous voulons attirer l'attention du lecteur sur les motifs d'où est née la lettre du 8 septembre, sur les principes qu'elle pose, sur les moyens de pacification qu'elle prescrit, et sur le respect qui est dû à cette direction souveraine.

**

Les motifs de son action, Benoit XV les expose avec une netteté et une sincérité parfaites: ce sont les divisions de plus en plus graves de ses fils, et les causes de plus en plus irritantes de ces dissensions. Les Franco-Canadiens ont leurs griefs, et les adversaires dont ils se plaignent prétendent aussi avoir les leurs. En docteur bienveillant et en arbitre impartial, le Pape laisse les uns et les autres s'exprimer devant lui avec toute la liberté d'enfants désunis, et qui ne peuvent s'entendre, et qui font appel à l'esprit de justice de leur père.

Deux questions sont au fond du débat, la question paroissiale et la question scolaire, et toutes deux font l'objet des récriminations les plus vives. S'il y a, ça et là, dans l'exposé des griefs, quelque chose qui détonne et qui ne semble pas répondre à l'exactitude des faits, on ne saurait raisonnablement en tenir le Pape responsable, pas plus qu'il n'est permis d'imputer aux juges civils, les opinions divergentes des avocats et les dires contradictoires des témoins.

Mis en face du conflit, le Pape ne peut taire ses sentiments et son chagrin. Il voit les forces catholiques s'affaiblir en se divisant; et il craint que ces discordes, en rompant le faisceau sacré des esprits et des volontés, ne fournissent aux non-catholiques de nouveaux prétextes de s'obstiner dans leurs errements. Ce spectacle le contriste et l'inquiète. Institué par Dieu le gardien de la paix en même temps que le sauveur du droit, et placé par ses fonctions mêmes au-dessus des ambitions de races et des compétitions de langues, il

embrasse d'un même regard d'impersonnelle charité tous les catholiques dont il est le chef auguste, et il leur trace en termes précis, pour le plus grand bien de la religion, la voie de l'équité et de la concorde.

Ces prescriptions du Pape reposent sur certains principes d'une haute signification et qu'il nous paraît opportun de mettre ici dans tout leur jour.

Le premier de ces principes consacrés par l'autorité du Vicaire de Jésus-Christ, c'est que, dans les centres mixtes, les prêtres des paroisses ont le devoir d'exercer le saint ministère en français ou en anglais selon le besoin des fidèles, en d'autres termes, que les fidèles ont le droit d'être desservis et de recevoir l'enseignement religieux dans leur langue maternelle. Ce n'est pas ici le lieu d'insister sur toutes les conséquences qui découlent de ces prémisses si conformes au simple bon sens, à toute la tradition catholique, et aux injonctions les plus péremptives de la Cour romaine. Contentons-nous de faire observer que pour former un clergé vraiment bilingue, rien n'est plus efficace que l'enseignement bilingue commencé à l'école primaire, par lequel se fait de bonne heure, et avec beaucoup plus de succès que dans les écoles supérieures, l'éducation de la langue et de l'oreille.

Un second principe établi par le Saint-Père et qui regarde plus directement la question scolaire, c'est que, dans une province en grande majorité anglaise comme celle de l'Ontario, les groupes franco-canadiens ont le droit de défendre leur langue et de la faire enseigner, au sein de leurs écoles, dans une mesure équitable et qui leur permette de conserver (1) l'idiome qui leur est cher. N'est-ce pas là la base des revendications françaises qui ont retenti depuis trois ans dans les colonnes de nos journaux ou sur les lèvres courageuses des défenseurs de la minorité? et ne doit-on pas un large tribut de vénération et de reconnaissance au Chef de l'Eglise qui veut bien sanctionner de son suprême pouvoir ce que nos frères ontariens ont si persévérément réclamé?

Benoît XV reconnaît sans doute, — et c'est là un troisième principe qu'il faut ne point perdre de vue, — que le gouvernement de l'Ontario peut très légitimement exiger que l'anglais soit enseigné aux enfants dans les écoles. Mais comprenons bien ce qui est ici affirmé. Le Pape n'attribue pas à l'Etat le droit de prescrire un enseignement de l'anglais qui soit exclusif de toute autre langue. Il ne lui attribue pas davantage le droit d'entrer dans l'école et d'y imposer, à l'encontre du sentiment des pères de famille, toutes ses impérieuses volontés. Seulement, partant de ce fait que l'anglais est la langue du très grand nombre des habitants de l'Ontario, qu'il est la langue des lois, la langue des tribunaux, la langue nécessaire des communications sociales les plus solidement établies, il conclut, et avec raison, que le gouvernement peut exiger l'enseignement de cette langue, par des moyens licites et qui lui sont propres.

Quant au degré de perfection qu'il faut donner à l'enseignement de l'anglais, le Pape s'abstient de le définir de son propre chef. Il le fait dépendre en premier ressort (et ceci est très important) non des décrets du gouvernement, mais du vœu "des catholiques de l'Ontario", c'est-à-dire des contribuables ou des pères de famille de qui relève, d'après la loi naturelle, la bonne éducation des enfants. Or, parmi les catholiques ontariens, les uns sont de langue anglaise, les autres de langue française; et si les premiers ont le pouvoir incontestable et incontesté de désigner le genre particulier d'instruction qui convient à leurs propres enfants, ont-ils, d'après la pensée du Pape, et d'après les principes de la philosophie chrétienne, ce

même pouvoir, lorsqu'il s'agit des enfants des autres? On nous permettra d'en douter.

Quoi qu'il en soit, le Pape déclare que les Canadiens français ont droit dans les écoles à un enseignement, non pas simplement convenable, mais équitable, (2) de leur langue, et il condamne par là même et sans conteste tout règlement contraire, et les mesures qu'il prend pour améliorer la situation actuelle" d'après les lois de la justice et de la charité", montrent assez clairement où porte cette condamnation et jusqu'où elle s'étend.

Sur toutes les questions qui divisent les catholiques ontariens, Benoît XV demande d'abord que l'on tâche de s'entendre à l'amiable. Et si cette entente ne peut s'effectuer, il désigne le tribunal auquel il appartient de dirimer avec autorité et dans des vues tout apostoliques ces controverses de langues, controverses paroissiales, controverses scolaires. Ce tribunal, c'est celui des Evêques et, à leur défaut, du Saint-Siège lui-même; et rien certes n'est plus naturel, ni plus en harmonie avec les données de la théologie et les lois de la hiérarchie.

Les Evêques, proposés au gouvernement du peuple chrétien, sont de par leur charge les gardiens et les interprètes de la loi divine et du droit naturel, partant, du droit qu'ont les parents de diriger eux-mêmes l'instruction de leurs enfants. Ils ne peuvent assurément ni supprimer ni amoindrir ce droit. Mais s'il était prouvé (pure supposition et qu'il nous est permis de ne pas croire fondée) que le plein exercice du droit paternel pourrait causer un dommage réel et sérieux à l'école catholique ou à certains intérêts catholiques, en ce cas, et dans la mesure où cette supposition serait vraie, les Evêques auraient le droit, dans l'organisation de l'enseignement, de contrarier les volontés des parents; car les intérêts de la religion l'emportent sur tous les autres intérêts.

Le Pape lui-même ne dit pas que les réclamations françaises sont de nature à compromettre réellement le sort de l'école séparée ou à mettre en péril tout autre bien moral. Mais des voix opposées le lui ont dit; et les doutes qu'il en a pu concevoir, ainsi que le souci de rallier tous les membres de l'Eglise dans un même effort religieux, le justifient de soumettre cette affaire au grave et consciencieux jugement d'un tribunal ecclésiastique.

En attendant, le Saint-Père veut que l'on s'abstienne, soit dans les journaux, soit dans les assemblées, de ce qui pourrait "alimentier la discorde entre les fidèles". Cette prescription n'est pas nouvelle. Elle entre dans les méthodes ordinaires du Siège apostolique. Lorsqu'une question sérieuse, et qui partage les catholiques en deux camps, a soulevé d'acrimonieux débats, et que l'Eglise juge nécessaire d'intervenir par un acte juridique, c'est sa coutume d'imposer d'abord aux parties en litige un silence respectueux ou une attitude plus modérée, afin sans doute de mieux préparer les esprits à la décision qui sera rendue. De part et d'autre, et depuis assez longtemps, la question des langues dans l'Ontario a fait l'objet de discussions qui l'ont présentée sous tous ses aspects. Les champions de la minorité, en particulier, n'ont rien omis ni épargné pour faire valoir la justice de leur cause et pour justifier la résistance des commissions scolaires franco-canadiennes à une loi vexante et injuste. Cette partie de leur tâche est remplie. Il leur sera, croyons-nous, singulièrement facile de suivre maintenant les sages directions du Saint-Père.

Ces directions du reste, si nous les entendons bien, ne vont pas jusqu'à interdire toute réponse calme et motivée à des propos blessants, à des assertions provoquant, et à des accusations qui dénaturent le sens des griefs et l'étendue des réclamations de la minorité. Le Pape reconnaît aux Canadiens français le droit de défendre

(2) "Aequam institutionem", dit le texte latin.

leurs langues. Cela suppose un terrain permis où les nôtres puissent se placer pour exercer ce droit de défense. Le champ d'action constitutionnel reste, par sa nature même, et restera toujours ouvert à la science et à l'étude des légistes.

Ce qui peut éclairer les esprits, sans aggraver les coeurs, ne fera que favoriser le règlement équitable demandé par Sa Sainteté Benoît XV. La haute dignité de ceux à qui le règlement est confié, l'activité désintéressée que le Pape attend de leur zèle, l'importance considérable des intérêts en jeu, le désir ardent et la ferme détermination du Saint-Siège de ramener la paix dans la justice, tout nous fait espérer une solution des difficultés qui restaure les droits violés et qui rétablisse entre l'école catholique anglaise et l'école catholique bilingue des liens d'une solidarité durable et d'une fraternelle sympathie. C'est en se rejoignant et en se fortifiant mutuellement que ces deux colonnes de l'édifice scolaire catholique de la grande province voisine contribueront à maintenir et à consolider la foi parmi la jeunesse ontarienne.

Nous supplions, en terminant, nos compatriotes d'avoir pleine confiance dans la parole du Pape et dans les bénédictions que la Providence divine y attache. Cette parole, soit qu'elle domine le bruit des luttes scolaires, soit qu'elle résonne au-dessus des tranchées sanglantes et des champs de carnage, mérite tout notre respect et toute notre filiale soumission. Ce qui tombe des lèvres papales est sacré: ce qui est signé du nom de la première autorité de ce monde doit être lu des yeux de la foi. La société se meurt d'un mal de révolte contre celui qui seul peut la sauver.

L'injustice ne saurait venir du défenseur de toute justice. Les hommes passent; mais les principes, dégagés de la poussière des faits et du nuage des préjugés et des passions, demeurent. Ils demeurent avec toute leur force logique et dans tout leur éclat rayonnant et victorieux. Le Pape nous propose, en quelques maximes fondamentales, une doctrine d'équité. C'est sur cette base solide que nous devons appuyer notre foi patriotique et nos légitimes espoirs.

Le Droit

Alcool, usine de criminels

Oui, la buvette est une école de crimes, une usine de criminels. Si le poison alcool rapporte deux millions à notre trésor provincial, M. le ministre des finances peut-il nous dire combien nous coûte nos écoles et nos usines de criminels?

La somme est trop élevée, M. le ministre n'osera jamais le dire.

Un véritable homme d'affaire ne compte pas seulement ses recettes, il calcule aussi ses dépenses.

Et puis, M. le ministre ce n'est pas là uniquement une question de sous et de piastres. Lisez plutôt les notes suivantes de la *Tempérance* et vous calculerez ensuite si vous en avez le courage.

Nous laissons parler notre confrère:

Voulez-vous voir la belle école de crimes qu'est la buvette, la boisson? Voyez cette statistique, c'est à peu près la même chose dans tous les pays.

88 pour cent d'ivrognes dans les actes de violence commis contre les personnes: coups et blessures, meurtres, assassinats.

79 pour 100 de buveurs dans les faits de vagabondage.

77 pour 100 de buveurs dans les actes de violence contre les propriétés: bris de clôture, effractions, incendies, etc.

70 pour cent de buveurs dans les cas de vols, abus de confiance, escroqueries, faux en écriture.

53 pour 100 de buveurs dans les actes concernant les moeurs.

Cette statistique serait plus effrayante encore si nous ajoutions les innombrables victimes des accidents et des catastrophes sur terre et sur mer, dans les usines, les manufactures, les mines, etc.

Cependant ces chiffres disent avec un

éloquence terrifiante, la puissance formidable de l'armée du crime mise sur pieds, et tous les jours renforcée par l'action de la buvette.

LA TRAITE DES BLANCS

Organisée par l'Allemagne
en Belgique occupée

XLe Baron Beyens, Ministre des Affaires Etrangères de Belgique, a fait, le 9 novembre 1916, la déclaration ci-après à l'*Associated Press*:

"Le Gouvernement allemand fait procéder dans un grand nombre de communes de la Belgique occupée, Alost, Gand, Bruges, Courtrai, Mons, pour ne citer que les premières qui ont été victimes de la mesure des autorités militaires allemandes, à des rafles d'hommes valides en état de porter les armes, riches ou pauvres, quelle que soit leur condition sociale, s'ils sont inoccupés ou sans travail. Les bossus, boiteux ou manchots sont seuls exceptés. Ces hommes, arrachés par milliers à leurs familles, 15,000 rien que pour les Flandres, sont envoyés, Dieu sait où. On en a vu remplissant des trains entiers qui se dirigeaient vers l'Est et vers le Sud. Ils sont employés vraisemblablement en Allemagne et dans le Nord de la France à des travaux de diverse nature.

"L'autorité allemande cherche à justifier ces déportations en prétendant que l'occupant doit prendre, d'après la Convention de La Haye, tous les règlements nécessaires pour rétablir l'ordre public et la vie publique. Elle affirme que les chômeurs ne doivent pas tomber à la charge de l'assistance publique et que les travaux auxquels ils sont occupés n'ont pas trait à la guerre. Les vrais coupables de l'état d'inactivité et de dépérissement de l'industrie belge seraient, d'après elle, les ouvriers eux-mêmes, qui préfèrent vivre de la charité plutôt que de leur travail, et aussi l'Angleterre qui a interdit l'importation des matières premières en Belgique.

"Est-il besoin de répondre que le travail ne ferait pas défaut en Belgique, si les Allemands n'avaient pas raflé dans les usines les matières premières, le cuivre, les huiles, comme ils rafleront peut-être demain les courroies de transmission, que dès à présent on est obligé de déclarer en détail; s'ils n'avaient pas réquisitionné un grand nombre de machines, de pièces de machines et de machines-outils; si enfin, ils n'avaient pas frappé de droits de sortie prohibitifs les produits métallurgiques exportés en Hollande, pour écarter de ce marché, le seul qui restât ouvert aux Belges un concurrent gênant pour l'industrie allemande?

"Est-il besoin d'ajouter que les industries citées par les journaux allemands comme n'ayant aucun rapport avec la guerre telles que les carrières et les fabriques de chaux, fournissent à l'armée allemande les matériaux nécessaires au béton dont elle fortifie et consolide ses tranchées?

"Si l'on voulait utiliser les bras de nos ouvriers pour la réfection et l'entretien des routes, fallait-il pour cela les déporter comme des troupeaux au lieu de les employer à proximité de leurs demeures et de leurs familles?

"La vérité est que l'Allemagne, par ces rafles de Belges, entend libérer un nombre équivalent d'ouvriers allemands pour les enrégimenter et combler les vides de ses armées.

"Le Gouvernement belge dénonce aux nations civilisées, parmi lesquelles le peuple américain s'est signalé par son amour du droit et de la justice, son horreur de l'oppression et son empressement pour secourir les nombreuses victimes de la guerre, ces violations du droit des gens et des règlements conventionnels de La Haye.

"Il proteste de toute son énergie contre la traite des blancs organisée en Belgique au mépris des principes d'humanité et des conventions internationales."

(1) Le droit d'enseignement et celui de défense, reconnus en termes explicites par Benoît XV, impliquent nécessairement le droit de conservation dont ils ne sont qu'une conséquence directe et immédiate.

Lettre des tranchées

EN FRANCE

Le R.P. Galtier bien connu chez nous écrit à un ami de la Nouvelle Angleterre. Ce distingué prêtre qui appartient à l'Ordre des Pères du Saint-Sacrement a été plusieurs mois brancardier et est maintenant aumônier militaire.

Voici déjà dix mois que j'avais le plaisir de me rencontrer avec vous. Journée qui m'est restée si présente à l'esprit, qu'il me semble encore que c'était hier. Que de braves coeurs, que d'âmes généreuses j'ai rencontré dans votre excellente ville! Les noms me viennent encore sur les lèvres, je n'en ai oublié aucun. A tous je dis encore un cordial merci!

Dans cette guerre épouvantable, l'Amérique a fait beaucoup pour les Alliés et en particulier pour la France. Il m'est doux de le reconnaître ici. Non seulement elle nous a envoyé des munitions, mais aussi et surtout les ressources de sa charité pour venir en aide à nos innombrables misères. Des comités se sont fondés partout pour envoyer à nos soldats au front ou à nos ambulances les secours les plus variés. Des ambulances américaines ont été créées juste sur la ligne du feu et elles font l'admiration de tous. Des fils de l'Amérique sont même tombés dans les rangs de nos combattants; victimes de la guerre, tandis que, sur d'autres points, les Canadiens offraient généreusement leur sang à la Mère-Patrie et tombaient après s'être battus en héros! Quand on fera l'histoire de cette terrible et sanglante guerre, on consacra une de ses plus belles pages à la charité de l'Amérique.

C'est qu'elle se poursuit, en effet, interminable et meurtrière cette guerre, sans qu'on puisse en prévoir la fin. Toutes les prévisions, tous les calculs sont déjoués par les événements. On dirait que Dieu, dont les vœux providentiels sont mystérieuses, se plaît à mêler les éléments et à confondre les hommes, dans ce cataclysme sans précédents qui marque la fin d'un monde et le commencement d'un nouveau. Elle a déjà duré vingt-huit mois; elle peut durer autant: qui le sait?...

En tout cas l'issue en paraît bien certaine; ce sera le triomphe des Alliés et l'écrasement de l'impérialisme prussien. Déjà la maîtrise des opérations a nettement échappé aux Allemands qui ne sont plus libres de mener les opérations comme ils l'entendaient. Sur le front occidental, ce sont nos généraux qui imposent à l'ennemi les offensives qu'il leur plaît et les Allemands serrés sur tous les fronts se tiennent sur la défensive. Verdun a été le point de départ de leur déconfiture, et la Somme l'a accentuée. ...

On se rappelle que les Allemands, en février dernier, avaient entrepris de prendre Verdun, pour briser le front français et reprendre leur marche sur Paris. Durant cinq mois ils se ruèrent sur la forteresse, ils firent massacrer des centaines de mille hommes, et pour aboutir à ne prendre que deux forts et quelque terrain, mais sans pouvoir violer Verdun. Castelnau et Pétaïn étaient là pour déjouer les assauts forcés du Kronprinz. Et voici que, en trois ou quatre jours, nos héroïques soldats viennent de reprendre le terrain perdu: Douaumont et Vaux, et de renverser en quelques instants l'oeuvre sanglante et coûteuse de six mois d'efforts pour les Allemands.

Pendant ce temps aussi, des batailles homériques se livrent, depuis deux mois, sur la Somme. Là aussi, nos braves troupes, aidées par les Anglais, ont fait refouler pied à pied les Allemands, ont forcé leurs lignes formidables, leur ont repris une centaine de villages et Foch a battu à son tour le Kronprinz de Bavière, comme Castelnau à Verdun avait donné une rude leçon au Kronprinz d'Allemagne.

Quelles batailles que celles-là! De

vrais combats de géants, tels que l'humanité n'en avait jamais vus de pareils, où au milieu du feu et de la mitraille qui broient chaque pouce de terrain, des centaines de mille hommes se massacrent impitoyablement. De ces luttes qui rappellent quelque cataclysme antédiluvien, on ne sort, quand on peut s'en tirer, que mutilé ou à moitié fou de fatigue et d'horreur.

Et ils viennent échouer dans nos ambulances où on est heureux de les soigner de son mieux, ces pauvres enfants, qui, une fois guéris, retourneront encore dans la fournaise. Je me suis occupé les derniers mois d'une ambulance de gare, établie à quelques pas de la voie du chemin de fer, et j'ai vu là les choses les plus tristes et les plus consolantes à la fois. A côté des blessures à soigner, des soldats en route pour le front à ravitailler, c'était toujours le même courage, la même force d'âme qui se trahissait dans les paroles. J'ai vu passer aussi bien des prisonniers allemands, car on en a fait beaucoup en ces derniers temps: ils étaient heureux d'être prisonniers, car, disaient-ils, "la guerre est finie pour nous, et puis les Français nous traitent bien!"

Avec une guerre pareille, les misères augmentent au lieu de diminuer, les victimes se font plus nombreuses, l'immense armée des mutilés, des élopés et des orphelins s'accroît, la vie devient horriblement chère. Et voici venir le troisième hiver qu'il faudra passer dans la boue froide, sous la pluie et la neige. Que la charité ne se lasse donc pas plus de donner et de secourir que la haine allemande ne se lasse de tuer et de semer les ruines. Braves coeurs d'Amérique, vous que la guerre épargne et même peut-être enrichit, continuez à nous donner votre aide, votre or, votre sympathie. Pour tous ceux que vous avez déjà aidés ou que vous secourez, je vous dis encore merci!

E. Galtier,
Aumônier militaire.

L'Almanach de la langue française

VIENT DE PARAITRE

Nous venons de recevoir l'Almanach de la Langue française pour 1917. C'est une brochure de cent soixante pages, grand format, avec de nombreuses illustrations.

L'Almanach de la Langue française contient un texte très varié: des vers d'Albert Lozeau et d'Albert Ferland, des articles de M. Thomas Chapais, du docteur Joseph Gauvreau, de M. le sénateur Belcourt, de Madame Fadette, de MM. les abbés Philippe Perrier, Camille Roy et Lionel Groulx, de MM. Pierre Homier, Hector Héroux, V.-E. Beaupré, Henri Bourassa, Léon Lorrain, Omer Héroux, Georges Pelletier; des photographies des deux écoles de Green Valley, un portrait de Lafontaine, la reproduction de dessins pittoresques, etc., l'esquisse d'un drame, des textes, des chiffres et des dates d'un très vif intérêt.

L'une des curiosités de l'Almanach, cette année, est un tableau de l'Année française rappelant les principales manifestations d'août 1916. Une autre est la série de tableaux donnant, sous forme graphique, la situation des catholiques de langue française dans la Confédération canadienne. Rien de tel n'a encore été publié ici croyons-nous.

L'Almanach contient aussi des textes qu'on est heureux d'avoir sous la main: l'article 133 de la constitution canadienne, l'article 23 de la loi du Manitoba, la loi Lavergne, l'article du règlement Laurier-Greenway relatif à la question bilingue.

L'Almanach de la Langue française se vend 15 sous l'exemplaire, \$1.50 la douzaine, \$10 le cent, \$75 le mille, plus les frais de port, trois sous l'exemplaire.

On le trouve au bureau de la Ligue des Droits du français, au Monument national, Montréal, et dans les principales librairies.

Questions à poser

Un pasteur américain posait dernièrement les questions suivantes à ses fidèles:

Est-ce que le commerce des liqueurs rend quelque service?

Est-ce que les liqueurs améliorent les dispositions, la santé, le moral d'un homme et sa puissance d'action?

Est-ce que le commerce des liqueurs ajoute un dollar au bien du monde?

Est-ce que le commerce des liqueurs fait de meilleurs citoyens, de meilleurs maris, de meilleurs pères, de meilleurs hommes d'affaire et de femmes et enfants plus heureux?

Est-ce que les patrons préfèrent les hommes qui boivent et induisent leurs employés à patroniser les buvettes?

Est-ce que le brasseur rend la politique plus nette, et influencent les citoyens à appuyer des honnêtes gens et de nobles mesures?

Est-il des branches de l'industrie et du commerce qui se ruineraient si toutes les buvettes étaient fermées?

Est-ce que les buvettes ont déjà aidé un homme à être meilleur chrétien, à aimer son chez lui et à supporter mieux sa famille?

Si les buvettes sont décentes pourquoi l'opinion publique y éloigne-t-elle les femmes et les enfants?

Si les buvettes aident les affaires pourquoi le Board of Trade ne les annonce et ne les loue pas?

Si les buvettes sont une bénédiction pourquoi le chrétien, la bonne femme et la plupart des citoyens de bonne conduite les condamnent-elles, pendant que les ivrognes, les criminels, les joueurs à l'argent et les bums les patronisent et les supportent?

Est-ce que les paroisses ne sont pas mieux sans buvettes?

Qui a causé le meurtre de la Barge? le meurtre de l'hôtel Stag?

Combien d'hôtels n'ont pas violé la loi du dimanche?

Qui achète vos votes le jour des élections? N'est-ce pas la puissance alcoolique?

Si l'alcoolisme, l'ivrognerie, sont des maladies, un fléau, pourquoi ne pas les chasser comme on chasse les maladies dangereuses?

Les Sociétés secrètes

Et la politique canadienne

Au-dessous de l'organisation artificielle des partis politiques, nous trouvons la puissante organisation occulte de l'Orangisme, de la Maçonnerie, et de toutes les autres sociétés à tirons secrets, qui, qu'elles se disent neutres ou mêmes catholiques, sont toutes rattachées à la même ficelle. Voilà le véritable gouvernement du Canada.

Ce sont ces sociétés occultes qui, s'étant emparées de la direction suprême des deux partis politiques, mènent ceux-ci où elles veulent, et, par un habile jeu de bascule, les élèvent tour à tour sur le pavoi. Trouvant ce système très commode pour l'exécution de leurs plans immoraux, anti-sociaux et anti-religieux, et aussi pour l'avancement des petites affaires personnelles de leurs affidés, elles ne veulent absolument pas que l'atmosphère politique s'éclaircisse. Et voilà pourquoi, tant que les sociétés secrètes resteront aussi puissantes qu'elles le sont actuellement, il n'y a absolument aucun espoir de se débarrasser de l'esprit de parti ni de donner aux partis politiques un esprit plus sain et plus élevé que celui qu'ils ont actuellement.

Je ne veux point dire que tous les politiciens, de l'un et de l'autre parti, appartiennent à la Franc-Maçonnerie.

Mais tous sont dirigés, gouvernés et guidés, dans leur vie publique, par l'esprit délétère qui émane de la Maçonnerie, et qui constitue l'essence même de l'un et de l'autre des partis politiques au Canada. Les politiciens bleus ou rouges, qui ne sont pas franc-maçons ou orangistes, sont suggestionnés par la secte, et n'en font que mieux son ouvrage, puisqu'ils le font sans s'en rendre compte; et que se servir d'agents aveugles et inconscients, a toujours été la suprême ambition de la Franc-Maçonnerie.

UN SAUVAGE.

(Le Patriote de l'Ouest.)

Jos. COTE,



IMPORTATEUR et NEGOCIANT
EN GROS

Cigares, Cigarettes, Tabacs de toutes sortes et articles de fumeurs en général.

Biscuits, Confiseries, Epicerie

Nos Prix sont intéressants

Une simple visite vous convaincra de notre immense assortiment.

Bureaux et Magasins :

188, Rue St-Paul

ENTREPOT :

119, Rue St-André

SUCCURSALES pour articles de fumeurs dans toutes les parties de la ville.

TELEPHONE : 2565

Librairie Dumontier Eng.

A toujours en main un grand choix d'objets de piété, articles de bureaux, fantaisies, jouets, etc.

Rendez-vous à notre Librairie pour vos achats.

351, Rue St-Joseph

JACQUES-CARTIER

TELEPHONE 2077

HUBERT MOISAN

Entrepreneur de Pompes Funèbres
Et Embaumeur

297-299, Rue St-Joseph, Québec

Tél. 1684

OSCAR BEAULÉ

ARCHITECTE, A. A. P. Q.

21 D'ARILLON

QUÉBEC

Ancien bureau R. P. LeMay.

LA CAISSE D'ÉCONOMIE

DE

NOTRE-DAME DE QUÉBEC

Banque d'Épargne fondée en 1848

(Voir annonce.)

LE CINEMA ACCUSÉ

La délégation des pères de famille

Une importante délégation des premiers citoyens de Québec a fait le procès du cinéma devant nos autorités municipales, la semaine dernière.

Le lendemain l'*Action Catholique* écrivait au sujet de cette plaie nouvelle des vues animées :

La délégation s'est bien gardé de distribuer des reproches et de jeter des blâmes, même à quelques-uns.

Sans doute, elle a mis au jour un état de choses vraiment révoltant, mais elle n'a pas manqué de prouver que ses affirmations avaient une valeur scientifique irrécusable et que tous les faits allégués avaient été dûment observés.

Forcé lui a bien été de prétendre que les trois-quarts des "vues" qu'on nous montre, à Québec, sont gravement répréhensibles ; que, malgré la loi et en dépit des règlements, on admet dans presque tous nos scopes, des enfants non accompagnés de leurs parents ou tuteur, et qu'il se passe, dans certaines salles, des scènes de bouge ; la délégation a bien été obligée de s'insurger contre les fraudes à l'endroit du bureau de censure et de s'élever contre les affiches immorales ; elle a dû dénoncer certain vaudeville éhonté, à cause des accoutrements scandaleux et des allures suggestives des filles qui y figurent, mais la délégation a motivé largement toutes ces plaintes et elle a appuyé de solides raisons toutes ces protestations et dénonciations.

Somme toute, la thèse développée par la délégation peut se résumer à ceci : Nous souffrons, à Québec — du fait que nos cinémas sont, d'une façon persévérante, ce qu'ils s'entêtent à rester — d'un état de choses contre lequel tout catholique, tout citoyen, tout père de famille consciencieux a le devoir de protester. Et nous demandons que cela change.

Il appartenait à M. C.-J. Magnan, inspecteur général des écoles catholiques de la province, de juger le cinéma au nom des éducateurs : il n'y a pas manqué. Nous dépensons, s'est-il écrié, \$300,000 par année pour faire inculquer à nos enfants le respect de la religion et de la moralité, pour les former aux bonnes manières et pour leur donner des notions d'ordre ; nous nous évertuons à leur prêcher l'obéissance envers l'autorité et nous dépensons des efforts constants pour en faire des êtres bien équilibrés, bien pensants et doués de volontés énergiques. Et voilà qu'il nous en coûte deux et trois fois autant, peut-être, pour détruire cette œuvre patiente, à laquelle se dépensent avec tant de dévouement nos éducateurs et nos éducatrices, et que le cinéma ruine en un rien de temps. C'est ignoble !

Le mot est dur, mais il mérite de rester parce qu'il est vrai.

* * *

Les excellents citoyens qui venaient de faire entendre à Monsieur le maire Lavigne une protestation évidemment inattaquable, voulurent prouver, de plus, que pour tous et chacun des maux dont il venait de parler, il existait un et même plusieurs remèdes.

M. le chevalier Adjudant Rivard avait été chargé d'expliquer quelles mesures paraissaient les plus propres à enrayer la plaie de nos salles de spectacles.

Il fit bien comprendre que les citoyens de Québec ne veulent pas imposer leurs vues aux autorités municipales ou autres ; tout ce qu'ils désirent, c'est faire quelques suggestions qui aideront, peut-être, à améliorer une situation devenue intolérable.

S'agit-il, par exemple, d'empêcher

que des enfants non accompagnés de leurs parents ou de leur tuteur soient admis au spectacle ? Plusieurs moyens se présentent. Qu'on oblige celui qui introduit l'enfant au théâtre à se munir d'une attestation de la police ou encore à établir par une preuve croyable qu'il a bien les qualifications exigibles. Mieux encore, n'y aurait-il pas à demander au législateur, à cause des difficultés d'application que présente la loi actuelle, un texte raccourci, amputé de cette exception lamentable, et qui ne laisserait subsister que le principe de la loi : les enfants ne seront pas admis dans les salles de spectacles ?

S'il est question d'obtenir des "vues" contrôlées plus sévèrement que ne le sont celles qui causent ici tant de mal, on peut demander au lieutenant-gouverneur-en-conseil que des instructions spéciales soient données au bureau de censure, auquel on ferait un devoir de prohiber, disons, tous les films représentant des scènes défendues par le code criminel, ou bien ceux qui contiennent telles et telles choses répréhensibles, nommément indiquées.

On aimerait peut-être mieux une censure local ? Le législateur peut, en amendant la loi actuelle, autoriser la ville à l'établir.

Donc, ce ne sont pas les moyens de remédier au mal qui font défaut. Il y en a, et de nombreux. Mais il faut choisir. Et pour que le choix soit pesé, mûri, judicieux, M. Rivard suggère qu'une commission soit nommée, composée d'échevins et de citoyens, laquelle entendra les personnes les plus compétentes en la matière, rédigera un projet de réglementation du cinéma à Québec, et fera rapport au conseil de ville qui statuera en dernier ressort.

Québec est en tête

Nos dénigreurs de tous calibres et les partisans de l'école obligatoire devraient lire cet article du *Droit* d'Ontario :

Il a longtemps été de refrain dans les provinces dites anglaises de notre Puissance, de chanter sur tous les toits et de faire dire à toutes les gazettes que la province française est la province la plus arriérée en fait d'instruction publique. A force de le crier et de l'écrire on en était venu à faire croire aux populations de ces provinces que nous étions des gens bien ignorants.

Faisant écho à ces déclamations et à ces articles, certains personnages et journaux français du Québec étaient en train d'en convaincre aussi bon nombre de Canadiens français qui ne crurent mieux faire pour nous améliorer notre situation intellectuelle, que de partir en campagne en faveur de l'école obligatoire.

L'école obligatoire peut à première vue paraître bien avantageuse et promettre d'excellents résultats. Quand on nous parle de l'école obligatoire on nous laisse entendre, comme le mot veut le dire aussi, que tous les enfants seront obligés de fréquenter l'école régulièrement jusqu'à un âge assez avancé pour leur permettre de n'être pas de la classe des illettrés.

Entre la théorie et la pratique, on sait par expérience qu'il y a la plupart du temps tout un abîme. C'est ce qui existe entre l'école obligatoire et l'assistance à l'école ; l'expérience et les statistiques sont là pour le prouver amplement. Partout où on l'a imposée, elle n'a pas donné les résultats qu'on en attendait. Pour le prouver, pas n'est nécessaire d'aller chercher des chiffres aux antipodes de notre boule terrestre ; pas n'est besoin d'aller consulter les statistiques des pays d'Europe ; il nous suffira de rester bien au Canada et de

faire une petite comparaison entre les deux provinces sœurs, d'Ontario et de Québec, où nous trouvons dans la première l'école obligatoire et dans l'autre l'école d'assistance libre.

L'assistance scolaire en Ontario en 1913-14 n'était pas tout à fait 64 pour cent ; celle de Québec était de 75.25 pour cent dans les écoles catholiques et 76 pour cent dans les écoles protestantes.

Voyons maintenant le tableau comparatif de l'assistance scolaire dans les neuf provinces de la Puissance, proportionnellement à la population d'âge scolaire, publié par M. G. E. Marquis, chef du bureau des statistiques de la province de Québec. Ces chiffres sont d'une grande éloquence et devraient régler à tout jamais la question de l'école obligatoire comme moyen de forcer les enfants à assister à l'école. On y verra que la province de Québec arrive encore à la tête de ses sœurs :

| | |
|------------------------|-------------|
| Québec..... | 80.65 p. c. |
| Colombie Anglaise.... | 78.77 p. c. |
| Nouveau-Brunswick... | 63.67 p. c. |
| Manitoba..... | 63.08 p. c. |
| Nouvelle-Ecosse..... | 62.06 p. c. |
| Ile du Prince Edouard. | 61.81 p. c. |
| Alberta..... | 60.71 p. c. |
| Saskatchewan..... | 58.10 p. c. |

Si nous voulons en dehors de ces statistiques de 1914-15, faire une petite comparaison, nous trouverons encore que l'assistance libre n'est pas l'ennemie du progrès. Jetons un petit coup d'œil sur le recensement de 1911 et nous verrons que pour la période de 1901 à 1911 le pourcentage des illettrés a diminué de 5.95 dans le Québec pendant qu'en Ontario, il ne s'abaissait que de 2.24 pour cent.

Ces chiffres doivent suffire à nous convaincre que sur le point de l'efficacité d'instruction l'assistance libre n'a rien à envier à l'obligatoire, et que la province de Québec au point de vue de l'instruction publique, comme sous bien d'autres, n'est aucunement inférieure aux autres provinces du Canada.

La protestation du cardinal Mercier

Von Bissing le gouverneur tyran de la Belgique et le cardinal Mercier, le vaillant défenseur du petit peuple opprimé ont échangé des lettres très importantes au sujet de la déportation des Belges.

La dernière lettre du cardinal Mercier se termine ainsi :

"Monsieur le gouverneur, au début de ma lettre, je rappelais des nobles paroles de votre excellence: "Je suis venu en Belgique guérir les plaies de votre nation."

Si votre Excellence pouvait pénétrer, comme nous prêtres, dans les demeures des ouvriers et entendre les lamentations des veuves et des mères auxquelles votre décret apporte la tristesse et la pauvreté, vous seriez en meilleur état de constater par vous-même que les plaies du peuple belge sont encore vives et saignent encore. "Il y a deux ans, disent-elles, le pillage et le feu ravageaient notre pays, mais c'était la guerre; mais aujourd'hui ce n'est plus la guerre, c'est le calcul froid, la destruction convoitée, la domination de la force sur le droit, l'humiliation de l'homme à la face de l'humanité. Il en dépend de vous, Excellence, de faire cesser cette voix, ces cris de la conscience outragée!"

"Que Dieu, que nous supplions de toute l'ardeur de notre âme de peuple opprimé, vous inspire la pitié du bon Samaritain!"

N.B. On annonce dans les dernières dépêches que le vaillant cardinal serait prisonnier dans sa demeure à la suite de cette lettre.

La langue que nous parlons

Extrait d'un discours récent prononcé à Montréal par M. Bonin, consul français au Canada :

Pour le Canada français est-il question plus importante, plus vitale que celle du maintien de la langue française parmi ses enfants ? Vous savez mieux que moi l'origine d'un bruit qui a couru dans certains milieux, insinuant que le langage parlé par les Canadiens français n'avait plus qu'un vague rapport avec celui de France. A cela vous pouvez répondre comme le philosophe antique répondait aux sophistes qui niaient l'existence du mouvement et qui le leur prouvait en marchant devant eux. C'est en parlant que vous démontrez que vous avez conservé parmi vous le vrai parler de France et ce ne sont pas les auditions que nous venons d'applaudir ce soir qui nous donneront un démenti.

De tout temps d'ailleurs la vraie nature de la langue parlée par les Canadiens a été reconnue et j'ai eu l'occasion de le rappeler il y a quelques mois en répondant à une question qui m'avait été posée à ce sujet par un des grands journaux de Montréal. Dès le lendemain de l'établissement des premiers colons du XVIIe siècle, un missionnaire, auteur d'un des premiers livres publiés sur le Canada, le P. Chrestien Leclercq, attestait en 1651 qu'un visiteur venant de France en ce pays, encore si neuf alors, était étonné d'y trouver (je cite ses propres termes, car ils ont leur valeur) "un langage plus poli, une énonciation nette et pure, une prononciation sans accent." Et je rappelais, en même temps, qu'à l'autre extrémité de votre histoire, dans les temps tout modernes, un de ceux qui ont le mieux observé le Canada, le vicomte Robert de Caix, écrivait en 1904, dans la *Revue des questions diplomatiques et coloniales* qu'ici "la langue est excellente chez les gens cultivés, de très bonne forme chez les habitants des campagnes exclusivement françaises". Il mettait en même temps les Canadiens en garde contre les "anglicismes qui, dit-il, tentent trop souvent de se glisser chez les citadins des grandes villes."

Cependant ceux qui entendent parler un Canadien à côté d'un Français venu récemment de France ont noté souvent une légère différence, qui tient non pas aux mots, qui sont les mêmes, mais à l'accentuation des mots. Il y a dans le français tel qu'on le parle dans les grands centres de l'ancienne patrie un rythme plus divers, une modulation plus prononcée, qui fait qu'on l'a comparé souvent à une sorte de chant.

Le récent consistoire

C'est la première fois depuis le commencement de la guerre, disent les dépêches de Rome, que le Pape Benoît XV a tenu un consistoire secret sans la présence de cardinaux allemands et autrichiens. Le cardinal Fruewirth, légat apostolique à Munich qui a reçu le chapeau rouge au dernier consistoire public jeudi dernier, n'a pas pu cependant prendre part à celui qui s'est tenu aujourd'hui.

Trente membres environ du Sacré Collège se sont réunis autour du pontife ; ils appartiennent tous aux nations de l'Entente. Les plus en vue sont les cardinaux Amette, archevêque de Paris, Bourne, archevêque de Westminster et Gasquet, le fameux historien bénédictin.

Dans son allocution en latin le Pape s'est montré d'une grande énergie surtout lorsqu'il parla de la guerre, de la déportation des Belges et du bombardement des villes non protégées. Il a remis ensuite le chapeau rouge à dix nouveaux cardinaux.

Benoît XV a confirmé aussi la nomination du T.R. Patrick Ryan comme évêque de Pembroke, Ont.

Les Catholiques et la Science

La *Croix* de Montréal relate qu'une revue américaine de Chicago a adressé aux savants du monde entier un questionnaire pour leur demander quelles sont à leur avis, les plus merveilleuses découvertes de notre époque.

Voici dans quel ordre l'ensemble des réponses envoyées classe les sept découvertes considérées comme les plus extraordinaires et qui constituent les sept nouvelles merveilles du monde moderne.

- 1 La Radiotélégraphie.
- 2 Le Téléphone.
- 3 L'Aéroplane.
- 4 Le Radium.
- 5 Les Ontotoxines.
- 6 L'Analyse spectrale.
- 7 Les Rayons X.

Or, il se trouve que cinq au moins de ces découvertes sont dues incontestablement aux travaux remarquables des savants suivants :

Branly, Ampère, Pasteur, Secchi et Roentgen.

Et ces cinq savants sont, ou furent de très bons catholiques.

Osera-t-on encore dire que les catholiques sont les ennemis de la science?

Choses canadiennes

Des poêles chez les anciens

Certaines histoires du Canada pour les écoles commencent à donner divers détails sur les mœurs et coutumes de nos aïeux; l'idée est excellente.

En plus des événements religieux, administratifs ou militaires qui se sont déroulés dans la Nouvelle-France, la vie sociale de ses habitants est des plus intéressantes à étudier; toute fois, comme les informations ne sont pas complètes sur tous les points, il serait sage de s'avancer avec prudence, ainsi que l'on fait, d'ailleurs, lorsqu'on s'engage sur un terrain encore imparfaitement exploré.

Dans une de ces histoires recommandables et fort répandues, je cueille le passage suivant: "L'usage des poêles n'était pas connu; on se chauffait au feu de cheminée."

Par le contexte, il est évident que cette phrase s'applique aux premiers Canadiens, mais comme l'auteur ne revient pas sur le sujet par la suite, il semble que l'assertion ci-dessus est un peu trop générale.

Quantité de gens faisaient usage de la cheminée, mais il y avait aussi des poêles et nous en trouvons la preuve dans divers documents inédits.

La première mention que nous avons notée date de cinquante ans après la fondation de Montréal et la voici: "Le 21 décembre 1693, Marie Pacro, veuve d'Antoine Pichon Duverny, de Montréal, loue jusqu'au premier mai prochain, à Pierre du Roy et Jacques Baillet associés, un poêle garni d'un tuyau de quatre taules, auquel il manque quatre ou cinq avis et pour tenir le dit poêle il y a un cercle de fer autour; une des quenouilles rompues; la plaque de dessous est fêlée; etc. Le marché est fait moyennant quatre cordes de bois de chauffage. C'est signé: Antoine Adhémar.

L'auteur cite encore cinq à six documents dans lesquels il est question de poêles de France et de poêles des forges des Trois-Rivières.

CONFERENCE DE M. CHAPAIS

La deuxième leçon du cours d'histoire du Canada de M. Thomas Chapais sera donnée à l'Université Laval, vendredi, le 15 décembre. Sujet: La question religieuse en 1763.—La succession épiscopale.

Journée d'Action Catholique

Le bon journal

Dimanche dernier, St Sauveur a eu l'honneur d'être la première paroisse de Québec à avoir sa journée d'action catholique, sous la présidence de S.G. Mgr Roy.

M. le chanoine Hallé a parlé de la bonne presse; M. Thomas Chapais a fait le procès de l'alcool; M. l'abbé Fortin a traité la question ouvrière.

Nous citons l'Action Catholique:

Les journaux catholiques sont, dit-il, les instruments des évêques et des prêtres. L'importance des journaux catholiques est considérable. Combien grand est le mal que font les mauvais journaux, dans les grandes villes d'Europe et même dans certaines de nos villes du Canada.

Le bon journal rend des services précieux à l'Eglise: Question d'instruction publique, question de tempérance, question de morale et combien d'autres que les journaux neutres ou mauvais ne traitent pas par raison d'intérêt, et qui sont expliquées, mis en évidence, défendues efficacement par la bonne presse qui ne laisse pas de trêve à ceux qui propagent des fausses doctrines, des enseignements pernicieux.

Actuellement des questions très graves occupent les esprits, ne citons que quelques exemples: les théâtres immoraux et l'alcool. Or pas un autre journal que le journal catholique ne s'occupe de les commenter en faveur de la religion et des bonnes mœurs.

Il faut donc lire le bon journal et l'encourager, s'y abonner et le propager.

Le procès de l'alcool

L'orateur se pose trois questions et auxquelles il répondit éloquemment:

- 1o L'alcool est-il nécessaire?
- 2o L'alcool est-il utile?
- 3o L'alcool est-il dangereux?

L'alcool est-il nécessaire? A cette première question M. Chapais répond négativement. L'eau, le pain et l'air voilà des choses nécessaires à la vie, mais l'alcool n'est pas nécessaire; il est si peu nécessaire à la vie que dans beaucoup d'endroits, on l'a supprimé et tout le monde s'en est bien trouvé.

L'alcool est-il utile? Dans certains domaines, oui. Dans certains autres, non.

L'alcool est utile dans l'industrie comme combustible; aussi qu'on en verse des torrents pour faire marcher les usines, personne ne s'en plaindra; mais qu'on ne s'en serve que scientifiquement, c'est pour cela que l'alcool est fait.

L'alcool est-il utile au point de vue médical? Aujourd'hui tous les médecins sont unanimes à dire non: pas d'utilité pratique de l'alcool en médecine.

Ici l'orateur se demande dans quel domaine l'alcool pourrait bien être utile? A quel progrès?

Au progrès intellectuel, mais l'alcool au lieu de faire briller la flamme de l'intelligence d'une clarté merveilleuse empêche cette action bienfaisante. Combien d'exemples de gens perdus par la boisson, Musset par exemple.

Au progrès moral? mais l'alcool est le destructeur de la morale. C'est lui qui déprime la volonté et enlève le courage de pratiquer la vertu.

Au progrès économique? mais l'alcool n'est-ce pas l'ennemi du progrès économique? Là où le père de famille boit, c'est la misère, la pauvreté et la détresse;

Au progrès industriel? Allez consulter les patrons dit l'orateur, et ils vous diront que rien ne peut plus que l'alcool enlever à l'homme sa capacité de travail.

Or, si l'alcool est contraire au progrès, intellectuel, moral, économique et industriel, il l'est donc au progrès national puisque tous ces progrès constituent le progrès national.

L'alcool est-il dangereux? Certainement puisqu'il est l'un des plus grands fléaux dont l'humanité puisse souffrir.

Il est dangereux pour l'individu, pour la famille et la société, ce que l'orateur prouve par des faits et des témoignages.

L'alcool, c'est un véritable poison. Ici l'orateur s'emporte devant tous les maux causés par l'alcool puis il termine par une superbe péroraison.

La question ouvrière

Y a-t-il une question ouvrière? S'il existe une question ouvrière en Europe, y en a-t-il une en Amérique, au Canada, à Québec? On ne peut nier que la question ouvrière existe, a poursuivi l'orateur, sans nier des faits qui crévent les yeux. Pourquoi toutes ces organisations, tous ces livres, tous ces articles de journaux?

Oui, la question ouvrière se pose, parce qu'entre les patrons et les ouvriers, il y a de la gêne, des frictions, de l'opposition, une lutte sourde et constante, une guerre sinon toujours ouverte, du moins transformée souvent en une sorte d'hostilité à froid. Et cet état de choses dure, il est persistant, il empire tous les jours.

Je ne veux point, dans un "petit" discours, traiter, devant vous, toute la question ouvrière. On a écrit de gros volumes là-dessus. Mais je ne veux tout de même pas désobéir à votre curé et à S.G. Mgr Roy, qui ont voulu que je parle de la question ouvrière.

Ici, l'abbé raconte comment il a pu acquiescer un "petit bagage d'expérience" touchant ce sujet. Il est prêtre, et, comme tant de prêtres, il a vu le jour dans un berceau ouvrier. De plus, il a fréquenté les ouvriers de Saint-Sauveur, qui lui ont pris son cœur. Il leur parlera donc d'"un petit coin" de la question ouvrière.

Y a-t-il des directions de l'Eglise en cette matière? Si oui, les prêtres sont "obligés" de les exposer aux ouvriers catholiques. Et les ouvriers catholiques ne peuvent se fâcher d'entendre cette parole de l'Eglise. Il ne s'agit pas, du reste, de savoir si ça plaît, mais bien plutôt si c'est vrai, ce que dit l'Eglise sur ce sujet. On a tort de ne pas parler de la question ouvrière aux ouvriers. Et les ouvriers doivent écouter le prêtre, quand il en parle, car la parole de l'Eglise est ici un ordre, elle s'impose.

Ici, l'abbé Fortin cite Léon XIII et Pie X, et les encycliques qu'ils ont publiées concernant la question ouvrière.

D'abord, l'Eglise reconnaît que les ouvriers ont le droit de s'associer. Elle voit "avec plaisir" des associations soit composées d'ouvriers seuls, soit formées d'ouvriers et de patrons. Le droit d'association, dit-elle, est de droit naturel. Va-t-on finir, enfin, d'accuser les prêtres d'hostilité envers le principe de l'association ouvrière!

Jusqu'à 1789, l'Eglise a mis la main à toutes les organisations ouvrières existantes. Après la Révolution, elle s'est mise à rebâtir comme elle avait recommencé, depuis 18 siècles. Les prêtres sont restés "d'éternels charpentiers". Vous voyez donc que l'Eglise s'y connaît!

Et il y a des associations ouvrières catholiques dans tous les pays, en Hollande, en Italie, en France, en Belgique, dans notre province.

Ce que l'Eglise condamne, ce sont les associations neutres, gouvernées par des chefs occultes, ou opposées à l'ordre chrétien. Parfois, elle doit endurer certaines associations qu'elle réprouve et thèse générale, se disant que de deux maux, il faut choisir le moindre. Mais la forme d'organisation voulue par elle, c'est l'association ouvrière catholique. Et ici ce n'est pas un conseil, c'est un ordre qu'elle donne.

Cet ordre s'impose aux ouvriers catholiques. Trois signes distinguent la véritable association catholique, d'après cet ordre de l'Eglise: 1o elle est composée d'ouvriers catholiques seulement; 2o elle professe les enseignements de l'Eglise et s'y conforme; 3o elle se laisse diriger par l'E-

glise et guider par son autorité, c'est-à-dire par le prêtre.

Ici l'abbé fit les observations les plus pratiques touchant l'influence de pareilles associations, exemple, Thetford, le peu d'estime que tant d'autres, après 25 ans, n'ont pas encore réussi à imposer aux patrons, parce qu'elles n'ont point d'âme; parce que l'Eglise n'y est point.

Une protestation du Pape

Dans son allocution, au consistoire secret, Sa Sainteté Benoit XV a dénoncé le bombardement des villes ouvertes et condamné tous ceux qui ont défié, dit-il, les lois divines et humaines dans la guerre actuelle.

Il est bon de se rappeler, a dit le Pape que, abstraction faite des lois divines, si l'on avait seulement obéi aux lois humaines, la paix et la prospérité régneraient aujourd'hui en Europe. Si nous négligeons ou méprisons les lois et l'autorité, nous aurons pour résultat la discorde. Ce principe est le premier principe sur lequel repose la société. Par ce qu'il est ignoré, nous voyons tous les principes de droits violés en Europe, des actes commis au défi des lois divines et humaines, de paisibles citoyens, et même des enfants chassés de leur demeure au milieu des larmes des épouses et des mères; nous voyons des villes ouvertes et des personnes sans défense exposées aux attaques des avions; nous voyons par terre et par mer des horreurs sans nom. Nous ne pouvons que déplorer ces crimes et condamner tous ceux qui s'en rendent coupables.

Le Pape a terminé ses remarques en exprimant l'espoir que, comme le nouveau code de loi canonique marquera une époque plus tranquille pour l'Eglise, le temps viendra aussi où l'esprit des lois, de nouveau respecté, apportera aux nations l'harmonie et la prospérité.

Une crise politique en Angleterre

La politique en Angleterre tout comme en France est vacillante.

A la suite de non entente entre les diverses têtes qui veulent gouverner, le premier ministre Asquith a dû démissionner. Bonar Law a refusé de former un ministère et c'est Lloyd George qui a été définitivement appelé au gouvernement.

Comme nous le disions la semaine dernière, c'est l'homme du jour. Il s'est beaucoup amélioré depuis quelques années.

Il est à espérer que l'Angleterre a trouvé enfin l'homme qu'il lui faut pour sauver la situation.

Le temporisateur Asquith avait fait son temps.

Bulletin Historique

Bulletin des Recherches Historiques.—Sommaire de novembre 1916: Les Raigeot de Saint-Luc et de Beauvillage, P. G. R.; Le peintre Beauvillage, P.G.R.; L'usage des poêles sous le régime français, E.Z. Massicotte; Une signature de Champlain; Documents inédits sur Claire-Françoise Bissot, veuve de Louis Jolliet, J.-B. Caouette; Officiers militaires, 1750-1762, Benjamin Sulte; Jean-Vincent Philippe de Hautmesnil, E.-Z. Massicotte; Premiers conseillers du Conseil Souverain de la Nouvelle-France, P.-G.R.; Une conférence de M. de la Galissennière avec les chefs iroquois; Questions; Le Lac Labre, Benjamin Sulte; Le chevalier de Raymond, Régis Roy; Les Conseillers Clercs au Conseil Souverain de la Nouvelle-France, P.-G.R.; Réponses, P.-G.R.; Bleu et Rouge, F.-J. Audet.

L'EVANGILE Droits des parents

L'Immaculée Conception

*L'ange Gabriel proclame Marie
pleine de grâces.*

(St. Luc.)

En ce temps-là, l'ange Gabriel fut envoyé par Dieu, dans une ville de Galilée, appelée Nazareth, à une vierge qu'un homme de la maison de David appelé Joseph avait épousée; et le nom de cette vierge était Marie. L'ange lui dit en l'abordant: "Je vous salue, pleine de grâces, le Seigneur est avec vous, vous êtes bénie entre toutes les femmes."

11e Dimanche de l'Avent

*Réponse de J.-C. aux disciples
de Jean-Baptiste*

(St. Matth.)

En ce temps-là, Jean-Baptiste entendit parler dans sa prison des oeuvres merveilleuses de Jésus-Christ, et il lui envoya deux de ses disciples pour lui dire: "Etes-vous celui qui doit venir, ou devons-nous en attendre un autre?" Jésus leur répondit: "Allez rapportez à Jean ce que vous avez entendu et ce que vous avez vu: les aveugles voient, les boiteux marchent, les lépreux sont guéris, les sourds entendent, les morts ressuscitent, l'Évangile est annoncé aux pauvres; heureux donc celui pour qui je ne serai pas une occasion de scandale.

Comme ils s'en retournaient, Jésus se mit à parler de Jean et dit au peuple: "Qu'êtes-vous allés voir dans le désert? un roseau agité par le vent? Mais encore qu'êtes-vous allés voir? un homme vêtu mollement? Vous savez que ceux qui s'habillent de la sorte sont dans les palais des rois. Qu'êtes-vous allés voir? un prophète? Oui, je vous le déclare, et plus qu'un prophète; car c'est de lui qu'il est écrit: Voici que j'envoie devant vous mon Ange, qui vous préparera le chemin."

L'ALARME

I. L'alcool est pour vous un ennemi aussi redoutable que l'Allemagne.

II. Il a coûté à la France de 1870, en hommes et en argent plus que la guerre actuelle.

III. L'alcool plaît au goût mais, véridable poison, il détruit le corps.

IV. Les buveurs vieillissent vite, ils perdent la moitié de la vie normale et sont les proies faciles et toutes les faiblesses et maladies.

Les "petits coups" des parents se transforment en faiblesses héréditaires chez leurs descendants.

La France a aujourd'hui environ 200,000 fous et deux fois autant de consommateurs, 400,000, pour ne rien dire des victimes de la goutte, du scrofule, etc., etc. des dégénérés, et de la majorité des criminels.

VI. L'alcoolisme réduit notre productivité des deux tiers et augmente le coût de la vie et la misère.

VII. Tout comme le barbare Kaiser, l'alcoolisme, à la grande joie de l'Allemagne décime et ruine la France.

Mères, jeunes gens, hommes mariés, combattez l'alcoolisme et rappelez-vous nos glorieux blessés et ceux qui ont généreusement donné leur vie pour la patrie.

VIII. Ainsi vous accomplirez une grande tâche égale à celle de nos héroïques soldats.

Résumé succinct d'une conférence d'un Français spécialement averti.

M. Finot.

En Matière d'Éducation

On ne saurait trop propager la bonne doctrine au sujet de cette vitale question de l'Éducation et des droits des parents en cette matière, surtout de nos jours où l'état sans cesse travaillé par les sociétés secrètes, cherche à mettre la main sur l'école et prendre ainsi emprise sur l'enfant pour le former à la guise des politiciens.

L'Almanach de la Langue française a donc été bien inspiré en publiant en place d'honneur un bel article de M. l'abbé Perrier sur cette question.

Nos lecteurs liront ce travail avec plaisir:

Il est des questions qui ont de tout temps passionné les âmes, parce qu'elles sont profondément humaines. L'éducation est un de ces sujets, et faut-il s'en étonner? Il s'agit de prendre l'enfant et de l'élever, dans toute la force du mot, de l'élever jusqu'à Dieu. Nulle oeuvre n'a plus besoin, avec le secours divin, de toute l'autorité du père, de toute la tendresse de la mère, de l'exemple de tous deux. L'enfant que la mère du genre humain revendiquait comme sien par l'entremise divine, "Possedi hominem per Deum", il est bien aux parents; il demeure bien à eux, lorsque son intelligence s'orne de connaissances, que son âme assouplie sait penser et parler sa pensée.

Aussi bien les parents éclairés ont su partout et toujours revendiquer leurs droits en matière éducative. Ils savent bien qu'ils constituent une société primordiale et typique qui a été investie de l'auguste mission de façonner les âmes humaines en leur inculquant les notions premières du vrai, du beau et du bien. Cette société, c'est la famille, la plus vivante expression de l'ordre ici-bas dont on a si justement dit "qu'elle est la seconde âme de l'humanité, la source unique de populations fortes et pures, le sanctuaire des traditions et des mœurs où se retrempe les vertus sociales."

Malheureusement, on oublie aujourd'hui que la société civile est née de la famille; on tâche de faire disparaître autant que possible, la famille dans l'état. Avec Danton on proclame pratiquement dans huit des provinces sur les neuf qui forment la Confédération, que "l'enfant appartient à l'état avant d'appartenir à la famille." On ne se doute guère que l'on revient à la vieille théorie païenne qui a connu des jours de splendeur à Sparte et dans l'ancien monde.

Contre ces vieilles erreurs toujours jeunes, il ne faut pas se lasser de répéter que la famille est la cellule sociale, primitive, autour de laquelle sont venus se cristalliser tous les autres agrégats sociaux; elle se trouve au berceau de toutes les civilisations, et toujours elle se présente avec les mêmes caractères de spontanéité et de cohésion naturelle. Deux êtres se sont unis dans un noble sentiment d'amour mutuel; ils ont communiqué l'étincelle de vie; cette vie, ils veulent la conserver; c'est le lait sucé par le nouveau-né, c'est la longue suite des soins maternels à l'enfance; ce sont les longues nuits sans sommeil pour disputer à la mort celui qui est la continuation et le prolongement de la vie des époux, c'est la protection du père et son labeur nourricier.

Evidemment, cette société est née de la nature même. Cette vérité devrait être comprise de tous ceux qui se piquent de quelque culture intellectuelle. Ces liens si forts et si tendres à la fois de la chair et du sang devraient nous dispenser de la démontrer, surtout aux pères de famille. C'était la pensée de M. de Las Cases, quand il disait un jour avec tant d'éloquence au sénat français: "Le droit du père de famille ne se démontre pas dans une assemblée où il y a des pères de famille; il le sent! S'il y a quelque chose de plus doux

et de plus émouvant dans notre vie que le fait de voir arriver un enfant au foyer domestique, c'est le fait de voir l'intelligence, le cerveau, le coeur de cet enfant se développer, et l'on n'est pas père de famille quand on laisse à un autre, ou à celui qu'on n'a pas choisi, le soin d'avoir cette jouissance, de développer cette intelligence, de lui inculquer ce qui est notre idéal de beauté, de vérité, notre idéal social et notre idéal religieux." L'enfant appartient donc bien aux parents; c'est le fruit de leur amour. C'est le père, c'est la mère qui ont reçu la mission de lui donner l'éducation qui lui convient. Tenus par le plus sacré de tous les devoirs de conserver la vie à celui qui est issu de leur chair, le père et la mère ont, par une conséquence logique, le droit de le guider, de le diriger, de le gouverner de façon à le protéger contre les périls auxquels l'exposent sa faiblesse et son inexpérience. Ils ont de par les lois de la nature le devoir de former en lui le corps, l'âme, l'esprit et la volonté, de porter au plus haut degré possible de développement et de perfection ses qualités physiques, intellectuelles et morales. Le droit d'enseigner leur appartient en propre, et ils ont le droit de l'exercer.

"Ce droit repose, disait M. Georges Picot, sur des bases plus profondes et plus solides que le rêve d'une uniformité chimérique conçue par une majorité électorale. Il repose, comme tout ce qu'il a de permanent dans la société humaine, non sur l'individu qui varie, sur l'état qui absorbe, mais sur la seule réalité stable et vivante, sur ce qui fait la véritable unité, la famille.

"C'est sur le père, sur la mère que réside le droit d'enseigner. C'est eux seuls qui peuvent le déléguer à qui leur convient dans l'ordre de leurs convictions; ils ont le droit de choisir parce que l'enfant leur appartient, et non à la cité comme dans les républiques antiques. L'éducation de l'enfant c'est leur domaine propre."

Les parents ont le droit de choisir pour leurs enfants les maîtres qu'ils désirent. C'est une conséquence de tout ce qui précède. Si les parents sont obligés de donner à leurs enfants l'alimentation corporelle, ils sont investis par le même droit de choisir cette alimentation. S'ils sont également obligés de leur dispenser la nourriture intellectuelle, ils sont également revêtus de la puissance de choisir le mode et le genre de cette nourriture. L'état doit donc respecter la volonté des pères dans l'éducation. Écoutons ici la grande voix du docteur angélique: "Le fils, dit-il, est naturellement quelque chose du père qui l'a engendré." Il en est ainsi du dédoublement. "D'abord, continue saint Thomas, il ne se distingue pas de ses parents, quant au corps, tant qu'il est enfermé dans le sein maternel; plus tard, lorsqu'il est sorti de ce sein, il demeure avant d'avoir l'usage du libre arbitre sous la direction de ses parents comme dans une sorte de sein spirituel. Alors, il est de droit naturel que le fils, avant d'être arrivé à l'usage de raison, soit entièrement gouverné par ses parents."

Le droit qui appartient aux parents d'élever leurs enfants ne se borne pas à l'intérieur de la famille; il n'expire pas au seuil du sanctuaire domestique. Le père a le droit non seulement d'élever son fils ou de le faire élever par un précepteur privé; il peut le confier à des maîtres de son choix en dehors de la maison paternelle. Les pères de famille peuvent s'unir pour se constituer des écoles, et y envoyer leurs enfants; ils demeurent les maîtres; ils choisissent les instituteurs qu'ils veulent; ils sont libres de choisir aussi les doctrines qui leur semblent les meilleures. Programme, choix des livres, tout reste sous le contrôle des parents, parce que l'éducation est une fonction essentiellement domestique. Elle ne change pas de nature par le fait seul qu'elle se donne en commun. Le père Taparelli disait avec un rude bon sens: "La nature des choses ne change pas avec le nombre. Mille fournis ne formeront jamais un oiseau, ni mille sensations une idée intellectuelle. Si donc l'instruction des enfants est une fonction essentiellement domestique, confiée aux parents,

qu'ils aient un fils ou mille fils, qu'un seul père ou mille pères les instruisent, l'instruction restera toujours une fonction de la famille. C'est pourquoi, si dix, cent, mille pères, dans une maison achetée ou louée, réunissent sous des maîtres choisis par eux, leurs enfants, ce fait ne donne pas à l'état le droit de diriger à son gré, ou d'usurper à son profit, la fonction domestique de l'éducation."

Les parents ont le droit et le devoir de donner, soit par eux-mêmes, soit par des maîtres de leur choix, l'instruction et l'éducation qui peut être nécessaire ou utile à leurs enfants; ils ont également le droit de surveiller l'enseignement qui leur est dispensé. C'est entendu. Mais hélas! en pratique, on l'oublie très facilement même dans un pays où l'on jouit de prétendues libertés à "l'ombre du drapeau britannique... Dans les provinces à majorité anglaises, on n'a pas de respect pour les droits des pères de famille d'origine française. On les oblige à élever leurs enfants dans des établissements où, gentiment, tous les jours on met de côté tout ce qui est français. On démontre aux nôtres que la langue française ne compte plus parmi les langues civilisées. Elle peut servir tout au plus pendant quelques instants à enseigner aux petits la langue de Shakespeare, qui est "l'unique langue" au monde et qui devrait être "l'unique langue" dans "l'unique empire britannique."

De toutes les formes de contrainte que l'on puisse exercer sur les familles, il n'y en a pas de plus tyrannique, — le mot n'est pas trop fort — et je crois pouvoir ajouter: il n'y en a pas de plus dangereuse pour l'avenir du pays, parce qu'il n'y en a pas de plus propre à désorganiser le droit de la famille.

L'usage de la langue parlée au foyer familial est un droit sacré et intangible, parce que la langue fait partie de la personnalité humaine. Elle est une des conditions essentielles du développement normal des qualités d'une nation, une des marques distinctives de son génie particulier. Or ce droit inaliénable de parler la langue maternelle dans le sanctuaire de la famille ne doit pas être foulé aux pieds à l'école, au couvent, au collège, à l'université, parce que l'école est un prolongement du foyer domestique; elle est soumise au contrôle des familles. Disons donc encore une fois bien haut que la justice, l'équité, le droit naturel demandent que l'enseignement s'y donne dans la langue que parle la majorité des enfants, tout en sauvegardant dans un pays bilingue les droits de la langue seconde.

Nos compatriotes sont certes dans les bornes des revendications légitimes quand ils demandent dans toute l'étendue du Dominion l'enseignement de la langue française pour leurs enfants. Espérons que la civilisation pénétrera dans les provinces anglaises et que nos concitoyens comprendront enfin que le "fair play" britannique, qui n'existe pas encore ici, devrait enfin y prendre racine: alors, les deux grandes races qui vivent dans ce pays s'entendraient dans l'harmonie et la justice pour promouvoir tous les intérêts de la nation.

Abbé Philippe Perrier.

L'OPINION D'UN MAÎTRE

Entre vins, bières et alcool, il n'y a qu'une différence de plus ou moins nuisible: il n'y a pas de boisson alcoolique hygiénique.

C'est là l'opinion du Dr Triboulet, Médecin des Hôpitaux de Paris, une autorité en la matière.

L'IDEAL CATHOLIQUE

Guide sûr — Bons conseils — Illustrations — Saine littérature — Utile et agréable. \$1.00 par année, 25 rue St-Gabriel, Montréal.

La Caisse d'Economie de Notre-Dame de Québec

BANQUE D'EPARGNES

| | |
|------------------|--|
| HAUTE-VILLE | Bureau-Chef, 21 Rue St-Jean, en face de la Côte du Palais. |
| ST-ROCH | coin des rues St-Joseph et du Pont. |
| ST-SAUVEUR | 801 rue St-Valier. |
| ST-JEAN-BAPTISTE | coin des rues Claire-Fontaine et St-Jean. |
| BASSE-VILLE | coin Côte de la Montagne et rue St-Pierre. |
| LIMOILLOU | coin 5ème rue et 4ème avenue. |
| LEVIS | 103 rue Commerciale. |
| LEVIS | 20 rue Eden. |

Les succursales de St-Roch, St-Sauveur, St-Jean-Baptiste, Limoilou et Lévis, rue Eden, sont ouvertes tous les samedis et lundis, le soir de 7.00 à 8.30 heures.

La Caisse d'Economie, en raison même de sa charte et de la nature de ses opérations, offre à ses déposants des garanties exceptionnelles.

Lavigueur & Hutchison

Importateurs de PIANOS ET D'ORGUES

Seuls représentants des célèbres pianos Heintzman & Co. (le favori des artistes) et des merveilleux Auto-Pianos de New-York. Fournisseurs aux principales communautés religieuses de la province. Nous n'employons pas d'agents ni de solliciteurs mais nos prix sont les plus bas, et nos termes de paiement les plus faciles. Toujours en mains un grand assortiment de PIANOS D'OCCASION offerts à grande réduction.

Demandez nos CATALOGUES et nos LISTES DE PRIX.

LAVIGUEUR & HUTCHISON

81, 83 & 85 Rue ST-JEAN, - Québec.

SUCCURSALE: 54, RUE ST-JOSEPH

ETABLIE EN 1868

Tél. 6600
6601

La Compagnie Gauthier & Frère Incorporée

PEINTRES-DECORATEURS

Marchands de Tapisseries, Peintures, Huiles, Vernis, Moulures, Cadres, Vitres, Plate Glass, Matériels d'artistes, etc., etc.

Spécialité: VERRERIES POUR EGLISES

Estimés et croquis fournis sur demande - Satisfaction garantie.

292, RUE ST-JOSEPH - QUEBEC

Les Semeurs de Bon Grain

Sur les Champs de Bataille

Un quartier désert, aux façades mortes, aux avenues immenses, dans lesquelles tremblent quelques frileuses lumières.

Dans ces avenues mortes, une autre plus morte encore.

Quelques pas lointains qui se dirigent vers une sorte de couvent abandonné que troue une porte mi-fermée.

En écoutant bien, on entend comme un cliquetis de sabres. En regardant, on distingue des uniformes où parfois s'allument comme des galons d'or.

J'ai l'impression éprouvée, un soir dans la campagne romaine, quand je cherchais l'entrée des catacombes de Saint-Calixte, par où glissaient jadis le centurion Quadratus et l'officier Sebastianus.

Ce doit être là?

J'entre. En effet, c'est là.

Des soldats parlent à voix basse sous un vieux cloître. Derrière eux un reflet bleuâtre de lune caresse une plaque tombale où sont inscrits les noms et que raye un ruban tricolore.

A chaque soldat nouveau qui entre, ce sont des saluts discrets, une poignée de main silencieuse.

Il y a de grands yeux bleus venus du Nord, des trapus et des bruns solidement charpentés venus du Centre, des noirs aux yeux ardents, à la peau dorée de soleil, il y en a de très jeunes et de très vieux; tous

ont l'air de se connaître et de s'aimer.

Sur une ligne, ils se dirigent vers une chapelle, une antique chapelle gothique, à peine éclairée, aux voûtes encore parfumées de prières conventuelles.

A les voir s'agenouiller, incliner la tête dans leurs mains, et se recueillir on devine que ces hommes sont des habitués du sanctuaire.

En les observant encore, on acquiert la conviction que tous ces soldats sont des prêtres.

Ils appartiennent à toutes les armées et à tous les diocèses. Il ya des réguliers et des séculiers; il y en a de tous les grades; on voit même des blessés; et ce lieutenant qui est là-bas, au bout du banc, a eu le crâne brisé en deux endroits par un obus, le mois dernier, à l'Offertoire de sa messe dite dans la tranchée.

On commence par la prière du soir; et elle emprunte, à cette heure et dans ce calme absolu, une solennité étrange.

Puis un prêtre parle à ses prêtres.

Il leur parle simplement comme un frère à des frères.

Il n'a aucun titre spécial; il est l'un d'entre eux, le plus petit. Mais on lui a demandé de parler; alors, il obéit.

Il dit la fatalité de certaines situations, la loi des niveaux qui tend à s'appliquer partout.

Le prêtre est ici un déraciné. Il fait pour la patrie des choses aux quelles son sacerdoce ne l'a pas préparé. Au contraire.

Homme de paix il se bat et il tue.

Homme d'idéal il se prodigue dans la prose des besognes les plus quelconques.

Homme de loi, il se rencontre chaque

jour avec des soldats qui, tranquillement, ne croient plus à rien.

Qu'il est loin le calme du village, le petit presbytère ourlé de treilles, l'église mous-sue où il chantait sa messe... Qu'il est loin aussi le calme du couvent où l'on comptait finir ses jours, comme, un à un, le moine tourne les pages du vieux missel.

Déracinés loin de leurs fonctions...s'ils veulent garder intact leur sacerdoce, ils doivent le défendre.

Car on ne conserve pas ce qu'on défend.

Le défendre par la méditation de Christ qui fut le suprême déraciné...la distance qui sépare l'étable de Bethléem de la splendeur altière du paradis!...

Le défendre en gardant jalousement, par la confession régulière, une âme toujours mobilisable.

Le défendre par la messe et la fidélité à de telles réunions, où le contact se reprend plus intime avec Dieu.

Alors le prêtre s'abandonne à son inspiration.

Il essaye de décrire le rôle splendide du sacerdoce à l'heure présente. Jadis, il y avait, de loin en loin, un rare et officiel aumônier, aujourd'hui l'aumônier, officiel ou non, est partout.

Et partout il trouve le terrain préparé.

La France est comme labourée par la guerre, prête à recevoir la smence des idées les plus graves; les questions d'au delà sont sans cesse présentes à tous les esprits, et le prêtre est seul qualifié pour y répondre au nom de la solennelle et vingt fois séculaire Eglise.

Et si le prêtre est cela aujourd'hui que sera-t-il demain, quand tant de ruines seront à relever, tant de larmes d'épouses et de mères à essuyer, tant d'orphelins à recueillir, tant de paroisses à évangéliser... Le prêtre devenu rare, sortira de la guerre, comme le bon métal sort du feu, épuré, honoré, grandi, désiré par les populations.

Et ce sera la moisson immense.

Que l'ouvrier soit donc à la hauteur de la tâche!...

Impendar et superimpendar.

Les prêtres écoutent comme aucun auditoire n'écoute.

Au feu des paroles, les âmes s'aiguisent, comme s'aiguise un glaive.

On lit sur les figures les résolutions silencieuses, les sacrifices consentis, l'abnégation du moi, l'être tout entier cherchant à se fondre dans l'idéal surhumain que chantait Lacordaire sous les voûtes de Notre-Dame:

"Seigneur Jésus, c'est donc à vous que j'arrive aujourd'hui...à cette divine figure qui est chaque jour l'objet de ma contemplation, à vos pieds sacrés que j'ai baisés tant de fois, à vos mains adorables qui m'ont si souvent béni, à votre chef couronné de gloire et d'épines, à cette vie dont j'ai respiré le parfum dès ma naissance, que mon adolescence a méconnue, que ma jeunesse a reconquise, que mon âge mûr adore et annonce à toute créature.. O Père! O Ami!... O Jésus dont le nom sacré m'émeut jusqu'au fond des entrailles et m'arrache ce cri que je ne connais pas."

Un salut très simple termine la réunion. Elle a duré une demi-heure, mais ce fut très bon.

L'on s'en va...

Par les avenues de plus en plus sombres, chacun se hâte vers sa caserne, son ambulance, son train sanitaire.

Et, en les croisant dans la rue, sous l'uniforme anonyme du soldat français, aucun passant ne soupçonne qu'il croise un prêtre, un moine, un évêque peut-être...

Temps nouveaux!

Pierre l'ERMITE.

A BON MARCHÉ

C'est Franklin qui disait un jour: la tempérance, c'est le bonheur à bon marché.

Lettre de Mgr Ginisty

Evêque de Verdun

Evêché de Verdun, Bar-le-Duc (Meuse), le 4 novembre 1916.

A Sa Grandeur, Mgr Paul Bruchési, archevêque de Montréal.

Cher et vénéré Seigneur,

L'évêque de Verdun, qui a eu l'honneur et l'avantage de rencontrer Votre Grandeur aux pieds de Notre-Dame-de-Lourdes, et d'être son commensal pendant trois jours chez les bons Pères de la Grotte, prend respectueusement la liberté de venir frapper à la porte de son grand cœur et de son archidiocèse. C'est peut-être après bien d'autres, car l'effroyable guerre que nous subissons multiplie les souffrances et aussi les appels de détresse. Dans tous les cas, si je tends la main, que ce ne soit au détriment d'aucun autre solliciteur. J'ai pensé que la Nouvelle-France n'était pas indifférente aux épreuves de la mère-patrie et que le Canada savait verser pour elle aussi bien de l'or que du sang généreux.

Mon diocèse de Verdun est à l'honneur, parce qu'il est à la peine. La moitié est encore sous le joug de l'ennemi, avec une cinquantaine de nos prêtres. Il est traversé par une longue ligne de feu et les batailles les plus sanglantes y ont été livrées. Plus de cent églises ont été détruites et soixante mille émigrés ont dû fuir devant l'invasion ou sous le canon.

Nos populations et leurs pasteurs ont été admirables de courage et de résignation. Tous les sacrifices ont été généreusement acceptés pour le salut de la France, et si ma ville épiscopale compte déjà parmi les cités martyres, à cause des ruines que la rage impuissante des ennemis y a accumulées, elle n'a pas été, elle ne sera pas souillée par leur présence. La bataille de Verdun s'achève dans une grande victoire et Verdun sera le tombeau de l'orgueil, de l'ambition et de la force brutale des Allemands, comme il l'est déjà de leurs légions.

Faire vivre nos prêtres, fournir des vêtements aux réfugiés qui manquent de tout et contribuer à bâtir des chapelles provisoires dans les villages dévastés dès que les habitants y retourneront, voilà le triple souci de l'évêque de Verdun, sollicitude qu'il partage avec plusieurs de ses vénérés collègues.

Si, dans le courant des munificences canadiennes, il est possible à Votre Grandeur de diriger quelque filet d'eau —ou d'or— vers mon diocèse si éprouvé mais si glorieux, je lui en serai très reconnaissant, et mes diocésains, prêtres et fidèles, prieront pour leurs bienfaiteurs, et en particulier pour le digne archevêque de Montréal, pour son Eglise et pour ses œuvres.

En m'excusant, je prie Votre Grandeur d'agréer mes meilleurs hommages, avec mes sentiments respectueux et bien dévoués en Notre Seigneur.

(signé) Charles GINISTY, évêque de Verdun.

Je me fais un devoir de mettre cette lettre si touchante sous les yeux de mes compatriotes, et je transmettrai avec bonheur à Mgr l'évêque de Verdun les offrandes que leur charité m'adressera pour lui.

† PAUL, arch. de Montréal.

A la revue neutre au magazine américain souvent suspecte, opposons la revue franchement catholique.

L'Idéal Catholique, \$1.00, 25 rue St-Gabriel, Montréal. C. postal 1329.

L'Almanach de l'Action Catholique pour 1917

Première année de publication

L'almanach par excellence des familles catholiques. Une nouveauté des plus intéressantes.

Cent trente pages, in-octavo royal, 5 illustrations variées, et sans égales dans aucune publication du genre au Canada

Plus de 50 gravures artistiques, tableaux de maîtres et portraits de personnages marquants de l'histoire canadienne.

Texte inédit du plus grand intérêt: précis historique des oeuvres sociales catholiques et de la plupart des instituts religieux au diocèse de Québec.

Fondation, développements, situation actuelle des institutions suivantes, au diocèse de Québec.

L'Université Laval, le Séminaire de Québec, les Collèges classiques de Sainte-Anne de la Pocatière et de Lévis, les Ursulines, les Hospitalières de l'Hôtel-Dieu de Québec, l'Hôpital-Général de Québec, les Soeurs de la Charité, le Bon-Pasteur, Jésus-Marie, la Congrégation de Notre-Dame, l'Hôtel-Dieu du Sacré-Coeur, les Soeurs Dominicaines, les Franciscaines, les Soeurs Servantes du S.-C. de Marie, les Soeurs de N.-D. du Perpétuel Secours, les Hospitalières de l'Hôtel-Dieu de Lévis, les Trappistines, Les Soeurs de N.-D. d'Afrique, les Soeurs de la Charité de S.-Louis, les Soeurs de S.-Joseph de S.-Valier, les Rédemptoristes, les Soeurs de Sainte-Chrétienne, les Soeurs Adoratrices du Précieux-Sang.

Prix: Trente sous l'unité, en librairie.

Ne pas tarder à enregistrer sa commande: la première édition, de 10.000 était déjà presque retenue, au 20 novembre.

L'Almanach sera mis en vente vers le 15 novembre.

Une Nouvelle Revue

Aime Dieu et va ton chemin! Telle est la devise de la nouvelle revue, *l'Idéal catholique*, qui vient de paraître à Montréal sous la direction de M. Joseph Bégin, directeur de la *Croix*.

La première livraison de *l'Idéal Catholique* est d'une rédaction très intéressante, très instructive et très variée. Cette revue s'adresse tout particulièrement aux jeunes, mais elle convient aussi à tous les âges.

De la musique, de la poésie et des illustrations, des historiettes de choix donnent un cachet très attrayant à *l'Idéal Catholique*. C'est la seule revue catholique de ce genre dans tout le Canada. Aussi elle devrait pouvoir compter sur l'encouragement des nôtres.

A ce propos il est utile de rappeler ces paroles de Léon XIII: "Ceux qui écrivent et répandent des journaux et publications qu'animent l'esprit catholique, méritent bien de la religion et de l'Eglise."

Nous faisons donc des vœux bien sincères pour le succès de cette belle oeuvre de presse qui comble une lacune chez nous.

Abonnement: Un an, \$1.00 — 10 ex. \$8.00—20 ex. \$12.00.

l'Idéal Catholique, casier postal 1329, Montréal.

Truc de politicien

Nous lisons dans *l'Action Catholique*:

Lors des élections dernières, il ne fut aucunement question de prohibition. Mais c'est que les sociétés antialcooliques avaient reçu, nous dit-on, d'un haut person-

nage politique, l'engagement formel, quoique verbal, que si cette question embarrassante n'était pas mêlée à la lutte, les ligues anti alcooliques auraient lieu de se féliciter des mesures que le Parlement ne manquerait pas de prendre.

Depuis les élections ont eu lieu. Les tempéraments, respectueux de leurs promesses, ont attendu qu'elles soient terminées pour venir soumettre leurs demandes aux législateurs. Ces demandes ont été soutenues comme jamais demandes ne l'ont été; ce qui en montre le sérieux et la justesse. Et il y a des députés qui les traitent avec un souverain dédain.

REFLEXIONS SUR LA GUERRE

Ceux à qui elle profite

La guerre dure toujours, écrit don Alessandro. C'est un fait. Et on ne sait guère quand tout cela finira. Les empires centraux cherchent à diviser les alliés pour obtenir une paix séparée. Leurs efforts n'ont point réussi et il semble bien qu'ils aient peu de chance d'aboutir. Mais il faut faire une remarque, dont se gardent bien de parler les journaux.

C'est qu'il y a ce que j'appellerai des complicités latentes du fait de la guerre.

Je veux parler des gens qui désirent que la guerre se prolonge le plus longtemps possible. Cela semble étrange à première vue qu'il y en ait, et cependant c'est ainsi.

Prenons d'abord les neutres. Il est certain que les Etats-Unis trouvent dans le commerce de la guerre des bénéfices aussi fabuleux qu'inespérés. Aussi les commerçants américains, avant tout *business men*, ne désirent-ils rien autre chose que la continuation d'une situation qui met dans leurs poches une quantité d'or qui commence même à les embarrasser. L'or ne nourrit pas par lui-même. Il faut qu'il circule pour produire. En ce moment, les Américains ne songent qu'à l'écouler. Après ils vendront. Ou bien ils se feront une armée et une marine formidables, ou bien ils achèteront en Europe une foule de choses qu'ils désirent et l'équilibre monétaire sera ainsi par voie d'échange rétabli.

Le Japon est dans les mêmes conditions que les Etats-Unis. Si on publiait les statistiques du *Transibérien*, on verrait quelle quantité énorme de munitions, de canons, de fusils, de cartouches, d'obus et de mitrailleuses passent journellement sur cette ligne pour alimenter l'armée russe. La Russie ne peut par elle-même suffire à cet approvisionnement, je ne dis pas immense, mais insensé, grâce au gaspillage qu'on en fait sur tous les fronts. Les commerçants japonais ont donc, eux aussi intérêt à ce que la guerre se prolonge.

Si nous prenons les pays belligérants alliés, nous voyons que les compagnies de navigation anglaises, qui donnaient douze pour cent de dividende à leurs actionnaires, ont distribué au dernier exercice vingt-huit pour cent. L'Angleterre ne souffre d'ailleurs pas ou presque pas de la guerre, et les raids de zeppelins sont le dernier de ses soucis. Toutes ses usines sont en pleine activité, ses moteurs ronflent à pleine charge et elle a peine à produire tout ce qu'on lui demande.

L'Italie ne souffre pas extraordinairement de la guerre. Son territoire est pourvu de ressources qui permettent de donner un essor encore considérable à l'activité nationale. De plus, elle est ménagère de la vie de ses soldats, comme des dépenses de la guerre, et il n'y a pas à craindre, comme malheureusement en France, les scandales de marchés dans lesquels tout le monde prend quelque chose.

Reste la France. C'est elle qui souffre le plus de la guerre. D'abord parce que ses provinces les plus productives sont encore sous le joug de l'envahisseur, puis aussi parce que le gaspillage attend chez elle des limites qu'on n'aurait pu rêver

Les Affections à la Mode

Que deviendront les affections de famille en face de la passion de l'ivrognerie? se demande le Père Hamon.

"Quand une femme, répondit-il, aura vu souvent son mari revenir à la maison en état d'ivresse, qu'elle l'aura entendu dire devant les enfants des paroles incohérentes ou de nature à les scandaliser, que, spectatrice attristée, mais impuissante de ce drame de l'alcoolisme, elle verra cet homme, malgré ses supplications et ses larmes, courir à l'abîme, entraînant avec lui sa femme et ses enfants, pourra-t-elle encore lui garder l'affection des anciens jours; avoir avec lui des confidences intimes qui font le bonheur du foyer domestique; en un mot, pourra-t-elle encore l'aimer comme épouse et comme amie?"

"Comparant les promesses du passé avec les tristes réalités du présent et les misères plus grandes encore qu'elle entrevoit dans l'avenir, cette femme dira avec amertume ce que j'ai entendu plusieurs fois: "Oui j'ai aimé cet homme, je l'ai aimé de tout mon cœur, j'étais prête à sacrifier ma vie à son bonheur... mais aujourd'hui c'est plus fort que moi, je ne le respecte plus, je ne l'aime plus, je le méprise..."

Qui trouvera ce jugement trop sévère?

"Qui osera blâmer cette femme?"

Les Tranchées avant Jésus-Christ

Il n'y a rien de nouveau sous le soleil, pas même la guerre de tranchées que se livrent aujourd'hui les grandes nations européennes.

Les Chinois, qui ont découvert tant de choses que l'on a réinventées après eux, comme la poudre, la boussole, l'imprimerie, etc., avaient déjà eu l'idée plus de deux ans avant Jésus-Christ, de se terrer comme des taupes pour se défendre.

Un voyageur anglais, sir Auroi Stein, retrouva au cours d'une exploration qu'il fit en 1913-1914 aux confins du désert de Gobi et du Pai Chain les restes d'une ligne de fortifications creusée jadis par les Chinois pour protéger de vastes territoires et les défendre contre les invasions des nomades de Mongolie.

Cette ligne de fortifications, qu'il ne faut pas confondre, dit M. Stein, avec la muraille de Chine, se continue sur une longueur de 400 kilomètres. Construite de lits successifs d'argile et de fascines, elle est demeurée relativement bien conservée. Et, particularité curieuse, des boyaux de communication assuraient le ravitaillement avec l'arrière.

L'explorateur anglais fait remarquer l'ingéniosité de ces tranchées de défense pour lesquels les accidents du terrain étaient utilisés avec une véritable science.

Un beau type de député

De *l'Action Catholique*:

Un député se promenait ces jours derniers dans les couloirs du Parlement avec, dans les mains une dépêche, et s'écriait: C'est la dix-huitième que je reçois de mes électeurs m'enjoignant de voter pour une mesure de prohibition; mais cela ne m'empêchera pas de voter contre *quand même*.

Et voilà comme certains pleutres, qui se sentent casés pour quatre ans, et peut-être cinq, traitent ceux qui ont eu l'imprudence, ou la naïveté de croire à leur valeur, et les hisser au pinacle.

Le nouveau Code catholique

Un document officiel de Rome donne le résumé suivant de l'allocution prononcée par le Pape au Consistoire secret où il acréé dix cardinaux. Ce discours commence par annoncer la promulgation d'un code de la loi canonique compilé par le cardinal Gasparri sous la direction de S. S. Pie X.

Le Pape a remercié tous les cardinaux, évêques, prêtres et laïques qui ont contribué à cette grande oeuvre et il ajouta: Nous avons confiance que cet ouvrage important aidera à renforcer la discipline ecclésiastique, parce qu'en faisant mieux connaître les lois de l'Eglise, il en facilitera l'exécution.

La gloire de cette oeuvre appartient à notre prédécesseur Pie X, qui y travailla avec tant d'zèle qu'il vint bien près de la compléter lui-même. Et par ce fait son nom se trouvera associé dans l'histoire avec ceux des grands papes Innocent III, Honorius III et Grégoire IX.

Guerre aux mauvais spectacles

Ces jours derniers les adversaires du mauvais théâtre ont fait leur premier raid et remporté un succès encourageant.

Les autorités municipales mises sérieusement au courant du mal considérable et des abus causés par les mauvais spectacles à Québec, ont décidé de prendre des mesures énergiques.

Pour être logique maintenant, il faudra que la ville abolisse tous les mauvais spectacles sur son terrain, lors de la prochaine exposition.

Le chanoine Savaria

M. le chanoine Savaria, curé de Lachine, près Montréal, est mort après quelques jours de maladie.

C'est une perte non seulement pour la paroisse de Lachine, mais aussi pour l'Eglise canadienne.

Homme d'oeuvres, et saint prêtre, il fut tout particulièrement l'ami de la presse catholique.

Nous le recommandons aux prières de nos lecteurs.

TEL. BELL: 4343.

A. S. BEDARD

PEINTRE-DECORATEUR

118, DES STIGMATES, Québec.

Spécialité: Décoration d'Eglise

A VENDRE:

Peintures en Gros et en Détail

DOREUR, LETTRAGE, IMITATION, TAPISSAGE, POLISSAGE, Etc., etc.

Importateur de VERRES de toutes sortes. Tous renseignements donnés sur demande.

T T T

Le Magasin de Thé

J. B. ROUSSEAU

Nous offrons en ce moment un assortiment considérable de THÉS DE CHOIX de la nouvelle récolte, à des prix défiant toute concurrence. — Une visite est sollicitée.

235 Rue ST-JOSEPH
296 Rue ST-JEAN